

Analyse des critères de vulnérabilité de la biodiversité d'espaces anthropisés en zone rurale, littorale et urbaine

Le cas des landes du Cragou, des marais côtiers de Séné et
de l'agglomération de Rennes

Sous la direction d'André Sauvage

JEAN-MICHEL LE BOT

RESUME

AOUT 2007

Étude réalisée pour le Plan Urbanisme Construction Architecture
(Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement)

LARES

Zac Atalante Champeaux
3, Allée Adolphe Bobierre
35000 Rennes

☎ : 02 23 46 14 70

📠 : 02 23 46 14 75

✉ : Lares@uhb.fr

Ce document constitue le rapport final de la recherche commandée à l'Association Rennaise d'Etudes Sociologiques (ARES) par le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement (PUCA)

Marché n° F05.23 CO 05000032

Sous les effets de l'urbanisation, les espaces à caractère « naturel » ont tendance à évoluer dans le sens d'un appauvrissement (moindre diversité floristique et faunistique), par un processus d'insularisation, de fragmentation et d'isolement (coupure des connexions écologiques par les voies de circulation ou les espaces bâtis).

Certes, une politique de conservation de milieux « naturels » a débuté dès le XIX^e siècle par la création de parcs et de jardins en zone urbanisée et par la création de différentes « réserves » dans les espaces ruraux et littoraux. Mais cette politique de zonage ou de réserves n'a pas suffi à empêcher l'érosion de la biodiversité. Il ne suffit pas en effet de protéger certaines enclaves. Il faut aussi tenir compte du fonctionnement des écosystèmes, en évitant une trop grande fragmentation et un isolement des milieux.

Si cette nécessité de tenir compte des fonctionnements écologiques fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus chez les écologues, il reste à observer la façon dont elle est intégrée dans les politiques territoriales. Identifier comment est définie la vulnérabilité en matière de biodiversité et comment la réduction de cette vulnérabilité est intégrée dans les politiques territoriales, tel est donc, pour résumer, l'objet de la présente étude. La notion de vulnérabilité renvoie à celle de fragilité, de sensibilité aux « blessures » que sont les fractionnements, les isolements, de difficulté à se défendre face à l'urbanisation. Elle fait référence au fait que la biodiversité apparaît *menacée* par cette urbanisation.

Nous avons choisi de comparer les politiques territoriales sur trois espaces *a priori* très différents : un espace situé en zone rurale, dans un secteur où la pression démographique et urbaine est faible (les landes du Cragou, à l'extrémité est des Monts d'Arrée, dans le Finistère), un espace en zone littorale, dans un secteur – le golfe du Morbihan – connaissant une forte pression touristique (la réserve naturelle de Séné, à proximité de la ville de Vannes), ainsi qu'un espace en zone urbaine et périurbaine (l'agglomération de Rennes). Si au Cragou comme à Séné nous sommes en présence d'un espace considéré comme naturel et en tous cas protégé en raison de la présence d'espèces sauvages ou spontanées, il faut remarquer toutefois que les deux espaces sont anthropisés de longue date. Dans les deux cas, la richesse biologique actuelle, en termes de biodiversité, est directement liée au caractère anthropique ancien. L'abandon de toute intervention humaine et donc l'ensauvagement se traduirait par un appauvrissement biologique tant en termes d'espèces que de milieux.

En dépit de leur diversité, nous faisons le pari qu'il y a quelque chose à tirer de la comparaison de ces trois espaces, que des enseignements peuvent être tirés de l'examen de la prise en compte de la biodiversité dans chacun d'entre eux, enseignements qui peuvent servir aux autres.

Quelles conclusions pouvons nous tirer à l'issu de cette recherche ?

Commençons par l'agglomération rennaise. Au moment de l'enquête, nous étions dans la phase d'élaboration du SCoT du Pays de Rennes. L'attachement au modèle d'une « ville-archipel » avec ses « ceintures vertes » (conservation de grands espaces agro-naturels et de l'alternance nette ville/campagne), déjà présent dans le Schéma directeur de 1994, était réaffirmé. L'objectif de préservation des espaces d'intérêt écologique, déjà présent également dans le Schéma directeur de 1994, était au coeur des travaux de l'AUDIAR qui rajoutaient la nécessité de préserver également la trame de fond des connexions écologique et de la nature « ordinaire » et même de restaurer cette trame là où elle était fragilisée. Mais des questions demeuraient quant à l'intégration de ces principes dans le SCoT.

Le projet de SCoT du Pays de Rennes a été arrêté le 20 décembre 2006. Son approbation par les communes a été quasi unanime puisque seule la commune de Saint-Grégoire, tout en émettant un avis de principe favorable, a réservé sa réponse. Cela nous permet de vérifier si la définition de la biodiversité, des fonctionnements écologiques et de leurs vulnérabilités contenue dans les travaux préparatoires de l'agence d'urbanisme (AUDIAR) ont été pris en compte. Et la réponse est positive dans la mesure où tout ce travail a été intégré quasiment tel quel dans le SCoT.

Il n'est donc plus possible de parler de prise en compte de la biodiversité « de surcroît ». Sa préservation, voire son « renforcement », apparaissent explicitement comme l'un des objectifs à atteindre et des dispositifs particuliers sont définis à cette fin (à commencer par une cartographie des milieux « sources » - référence directe à l'écologie du paysage - ainsi que des corridors à préserver ou à restaurer). L'échelle de pertinence retenue est bien évidemment celle du territoire du SCoT, à savoir le Pays. Mais les travaux préparatoires, sur les fonctionnements écologiques notamment, intègrent différentes échelles, y compris celle de la haie (insectes, petits mammifères). Il restera à observer la façon dont ces mesures seront effectivement mises en oeuvre ainsi qu'à évaluer leur effectivité en matière de protection et de renforcement de la biodiversité.

Sur le site de la réserve naturelle de Séné maintenant, l'enquête a bien montré l'identification de plusieurs vulnérabilités, à commencer par les problèmes de prédation, mais aussi l'urbanisation et le développement de la fréquentation et du dérangement à l'échelle du Golfe du Morbihan. Cela montre que plusieurs échelles doivent également être prises en compte. Si la réserve joue son rôle à son échelle, un accord se dégage entre les acteurs interrogés sur la nécessité d'une maîtrise de l'urbanisation et des différentes activités à l'échelle du Golfe. Le SMVM adopté en février 2006 représente un de ces outils sur le domaine public maritime, qui vient s'ajouter aux mesures déjà existantes (site Ramsar, ZNIEFF, ZICO, site Natura 2000, arrêtés de Biotope, zonages NDS et NDa des POS, espaces naturels du Conservatoire du littoral et du Conseil général). Mais aucun outil n'existe actuellement pour la maîtrise de l'urbanisation à l'échelle du Golfe dans son entier. Seul le projet de Parc naturel régional du Golfe du Morbihan porté par le SIAGM se donne cet objectif. Tout était en place pour une labellisation en 2008.

Enfin, au Cragou, les agriculteurs ont été enrôlés dans la gestion de la lande sans cesser d'être agriculteurs. A bien des égards, l'expérience du Cragou semble plus aboutie que celle de Séné dans l'association des différents acteurs. L'approche plus ethnologique que strictement naturaliste du conservateur de cette réserve y est sans doute pour beaucoup. Mais le contexte est aussi très différent : même si la fréquentation n'est pas nulle, on ne trouve pas dans les monts d'Arrée une urbanisation aussi dévoreuse d'espace que celle que l'on trouve autour du Golfe du Morbihan. Mais comme à Séné, l'échelle pertinente ne peut pas seulement être celle de la réserve.

Or à l'échelle des monts d'Arrée, la gestion de la lande reste fragile. D'importantes vulnérabilités demeurent, liées notamment à la PAC et au devenir des aides agro-environnementales. Par ailleurs, il n'existe pas de document d'urbanisme à l'échelle des monts d'Arrée, mais les acteurs réunis en atelier en décembre 2006 insistent sur le rôle essentiel de Natura 2000 pour la connaissance et la gestion de la biodiversité à cette échelle.

Le principal élément commun aux trois sites est lié au passage de la notion de « protection de la nature » à la notion de « protection de la biodiversité ». C'est en effet ce qui contribue à

un rapprochement entre les expériences d'entretien et de gestion menée dans les réserves, les autres espaces naturels « remarquables » (MNIE...) et les espaces de nature plus « ordinaires ». Parler de biodiversité en effet, ce n'est plus nécessairement se référer à une nature considérée comme sauvage, en opposition aux espaces anthropisés. La biodiversité est présente potentiellement partout, que ce soit dans la nature spontanée, la nature composée ou la nature recomposée, même si l'on sait pertinemment que certains habitats sont plus riches que d'autres.

Bien sûr, les mesures d'entretien et de gestion ne peuvent pas être tout à fait les mêmes (on ne peut, par exemple, entretenir et gérer l'ensemble des landes des monts d'Arrée avec le degré de finesse qui est celui de Bretagne Vivante sur la réserve du Cragou). Mais il y a bien des points communs dans la mesure où dans les réserves comme dans les espaces « ordinaires », on est en face d'une nature composée ou recomposée, bref d'une nature anthropisée, dont le maintien de la richesse, en termes de biodiversité, demande une prise en charge et une gestion.

La question qui demeure est donc moins celle de la préservation de la « nature » en tant que telle que celle de l'élargissement du collectif pour intégrer plantes, animaux et fonctionnements écologiques dans la République ? Comment faire en sorte, par exemple, que la loutre puisse avoir sa place en ville, pour reprendre une question qui était posée par l'un de nos interlocuteurs ? Si l'intégration des milieux écologiques remarquables (MNIE, etc.) et des connexions biologiques dans les documents d'urbanisme tels que les SCoT apportent un élément de réponse, cela ne saurait suffire. Il faut encore que la biodiversité soit construite comme patrimoine commun à l'ensemble des acteurs et des habitants de façon à ce qu'une gestion véritablement concertée puisse être menée, depuis l'échelle de la haie, du talus ou du jardin, jusqu'à l'échelle des Pays et des différents territoires de projet.
